



Direction générale déléguée à l'appui institutionnel et à la stratégie
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

Extrait des délibérations
du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes
Séance du mardi 11 juillet 2017

N° 004-D 11.07.2017

L'an deux mil dix-sept, le onze juillet à neuf heures, le Conseil d'Administration de l'université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière, dans l'amphithéâtre 022 du bâtiment IM²AG après convocation légale, sous la présidence de Lise DUMASY, Présidente.

Point à l'ordre du jour :

Tarification de l'utilisation des salles du Centre de Formation aux Métiers de la Chimie (CFMC) (IUT1)

Membres présents : Lise DUMASY, Sébastien BERNARD, Marie-Laurence CARON FASAN, Hervé COURTOIS, Thomas LEBARBE, Anne-Marie GRANET-ABISSET, Ahmed LBATH, Pierre THIBAUT, Jean-Philippe VUILLEZ, Lionel FILIPPI, Ludivine CHAZE-MAGNAN, Kirsten MARTENS, Sylvie MARTIN-MERCIER, Françoise PAPA, Walid RACHIDI, Isabelle BORRAS, Gérard FORESTIER, Éric GUINET, Mitra KAFAL, Orianna SOTO, Ludovic BRUN, Jérôme PARET.

Membres représentés : Mary CALLANAN (procuration à Thomas LEBARBE), Olivia WENDLING (procuration à Sébastien BERNARD), Hélène BELLON (procuration à Ahmed LBATH), Jocelyne GARNIER (procuration à Lise DUMASY), France-Dominique LOUIE (procuration à Anne-Marie GRANET-ABISSET), Sylvie VIANNET (Hervé COURTOIS), Claus HABFAST (procuration à Marie Laurence CARON FASAN), Abdelmalek MABED (procuration à Gérard FORESTIER) .

Membres absents ou excusés : tous les autres membres

Rapporteur : Mme Lise DUMASY, Présidente

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Vu la délibération du conseil d'administration en sa séance du 27 janvier 2017,
Vu l'avis favorable du conseil de composante de l'IUT 1 en sa séance du 8 juin 2017,
Vu l'avis favorable de la commission des finances émis le 30 juin 2017,

Considérant que par délibération du 27 janvier 2017, le conseil d'administration de l'UGA a adopté la proposition présentée par l'IUT 1 relative au tarif d'utilisation des salles du Centre de Formation aux Métiers de la Chimie (CFMC) par les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL) et fixant ce tarif à 7 € HT,

Considérant que l'IUT 1 a commis une erreur en qu'il souhaitait en réalité fixer ce tarif 7€ TTC,

Considérant qu'il convient de rectifier cette erreur matérielle,

Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'approuver la rectification de la proposition de tarif de l'IUT 1 d'utilisation des salles du Centre de Formation aux Métiers de la Chimie (CFMC) par les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL) en fixant ce tarif à 7 € TTC à compter de la publication de la présente délibération.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	22
Membres représentés	8
Nombre de votants	30
Voix favorables	30
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la rectification de la proposition de tarif de l'IUT 1 d'utilisation des salles du Centre de Formation aux Métiers de la Chimie (CFMC) par les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL) en fixant ce tarif à 7 € TTC à compter de la publication de la présente délibération.

Publié le : 26.07.2017

Transmis au Rectorat le :

26.07.2017

Fait à St- Martin- d'Hères, le 12 juillet 2017

Pour la Présidente et par délégation

Pour la Présidente
et par délégation
Le Directeur général des services
Joris Benelle
Joris BENELLE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.